



Cahier de positions politiques du MÉDIAS

Adopté en assemblée générale
le 1 octobre 2015

Mouvement des étudiant-e-s de l'interactivité, de l'image animée et du son
Mouvement des étudiant-e-s de l'interactivité, de l'image animée et du son (MÉDIAS)

Le Mouvement des étudiant-e-s de l'interactivité, de l'image animée et du son est un organisme sans but lucratif, dûment enregistré au Registre des Entreprises du Québec (REQ), et reconnu par les Services aux étudiants (SAÉ) de l'Université de Montréal, qui regroupe environ 600 étudiant-e-s inscrit-e-s aux programmes d'études cinématographiques et d'études du jeu vidéo de l'Université de Montréal. Le MÉDIAS a pour but de protéger, défendre, développer et promouvoir, par tous les moyens légaux mis à sa disposition, les intérêts sociaux, culturels, intellectuels, professionnels et matériels de ses membres. Cet organisme est le seul interlocuteur légalement reconnu comme représentant des étudiant-e-s en études cinématographiques et en études du jeu vidéo de l'Université de Montréal, soit tous les gens inscrits dans un programme de la section *cinéma et jeu vidéo* du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de l'Université de Montréal, tous cycles confondus.

Le MÉDIAS est la somme et le potentiel de tous ses membres. Il est au service de ces derniers et, à travers toutes ses actions, se veut en être le porte-voix. Le MÉDIAS vise à sensibiliser et à informer ses membres ; à faire reconnaître et défendre leurs droits et à améliorer leurs conditions étudiantes. Le MÉDIAS coordonne les activités étudiantes dont il est responsable à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université, organise et encourage la participation de ses membres à la vie étudiante, assure une bonne communication avec les autres associations étudiantes du campus ainsi qu'avec le personnel enseignant et non enseignant, fournit à ses membres la meilleure information possible sur tout ce qui les concerne, développe un réseau de services aux membres et représente ses membres auprès des instances départementales, universitaires et nationales dont il est membre. Le MÉDIAS soutient et s'associe à toute action ou organisation lorsqu'il en va de l'intérêt de ses membres.

**Mouvement des étudiant-e-s de l'interactivité, de
l'image animée et du son**

*Pavillon Lionel-Groulx,
3150 rue Jean-Brillant,
Local C-2171,
Courriel : info@mediias.ca
Site web : <http://mediias.ca>*

TABLES DES MATIÈRES

<u>TABLE DES MATIÈRES.....</u>	3
<u>CHAPITRE I : ÉDUCATION.....</u>	5
SECTION 1 : ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE ET GRATUITÉ SCOLAIRE.....	5
SECTION 2 : FINANCEMENT DU SYSTÈME D'ÉDUCATION.....	6
<u>CHAPITRE II : MOUVEMENT SOCIAL.....</u>	7
SECTION 3 : LUTTES POPULAIRES.....	7
SECTION 4 : LUTTES AUTOCHTONES.....	7
SECTION 5 : FÉMINISME.....	8
SECTION 6 : GRÈVE ÉTUDIANTE.....	8
SECTION 7 : LUTTES ENVIRONNEMENTALES.....	10
SECTION 8 : LOGEMENTS SOCIAUX.....	10
<u>CHAPITRE III : PRINCIPE DÉMOCRATIQUE.....</u>	11
SECTION 9 : PRINCIPES INSTITUTIONNELS.....	11
SECTION 10 : DIVERSITÉ DES TACTIQUES.....	11
SECTION 11 : DÉSOBÉISSANCE CIVILE.....	12

<u>CHAPITRE IV : RÉPRESSION POLITIQUE.....</u>	12
<u>CHAPITRE V : MÉDIAS.....</u>	13
<u>CHAPITRE VI : ASSOCIATION.....</u>	14
SECTION 12 : FAÉCUM.....	14
SECTION 13 : SÉSUM.....	14
<u>CHAPITRE VII : ÉCONOMIE.....</u>	15
<u>CHAPITRE VIII : AFFAIRES GOUVERNEMENTALES.....</u>	15
SECTION 14 : AFFAIRES PROVINCIALES.....	15
SECTION 15 : FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS.....	16
<u>CHAPITRE IX : AFFAIRES UNIVERSITAIRES.....</u>	16
SECTION 16 : GESTION ET ADMINISTRATION.....	16
SECTION 17 : DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE.....	17
SOUS-SECTION 1 : GESTION IMMOBILIÈRE.....	17
SOUS-SECTION 2 : OCCUPATION DU PAVILLON 1420 MONT-ROYAL.....	17
SOUS-SECTION 3 : PLAN DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER.....	18
<u>CHAPITRE X : AUTRES.....</u>	19

CHAPITRE I : ÉDUCATION

SECTION 1 : ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE ET GRATUITÉ SCOLAIRE

- 1 Le MÉDIAS prône une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non discriminatoire.
- 2 Le MÉDIAS prône que les étudiants et étudiantes du Québec proposent un moratoire sur la hausse des frais de scolarité, lequel serait impérativement conditionnel à l'acceptation des revendications suivantes :

Que soient tenus des États généraux sur l'éducation universitaire, ayant notamment pour but l'élaboration concrète, démocratiquement délibérée, de stratégies de restructuration du financement et de la gouvernance des universités québécoises en fonction des besoins qui s'y manifesteraient. Y seraient soumis à évaluation critique :

- La fonction et la mission des universités québécoises dans l'ensemble de la société québécoise, en prenant en considération l'ensemble des sphères qu'elles affectent, c'est-à-dire aussi bien les sphères économiques que sociales, culturelles, et scientifiques ;
- La nécessaire autonomie des universités dans leurs rapports à l'ingérence des intérêts privés et à la logique strictement marchande ;
- Les objectifs des universités, ainsi que leurs besoins en fonction de ces objectifs, dans le respect de la diversité des domaines d'études ;
- La gestion des revenus et des dépenses universitaires au cours des 10 dernières années ;
- Les possibilités de gestion des revenus ignorées sous le mode actuel, en excluant toute hausse de frais ;

- L'exploration des diverses avenues du financement à venir des universités en incluant dans les considérations ;
- La gratuité scolaire ;
- La modulation des frais à rembourser en fonction du programme d'étude ;
- Le remboursement proportionnel aux revenus ;
- L'aide financière aux études ;
- La possibilité d'une restructuration du modèle de gouvernance des universités québécoises qui privilégierait une plus grande inclusion des corps professoral et étudiant, selon les principes d'une cogestion professorat/étudiant-es/administration.

Que siège à la Commission de ces États généraux une proportion à hauteur de 2/3 d'étudiants et de professeurs, en tenant compte de la diversité des domaines d'étude et de la proportion de la population étudiante qu'ils recouvrent.

- 3 Le MÉDIAS prône une indexation soustractive des frais de scolarité, dans une visée concrète et à long terme de gratuité scolaire, et publicise cette approche.
- 4 Le MÉDIAS s'oppose à la décision du gouvernement d'indexer les frais de scolarité et les frais afférents.
AGO2013.03.27
- 5 Le MÉDIAS s'oppose à toute hausse de frais de scolarité allant dans une vision marchande de l'éducation. **AGO-2013.03.27**

SECTION 2 : FINANCEMENT DU SYSTÈME D'ÉDUCATION

- 6 Le MÉDIAS exige du gouvernement Québécois qu'il réinvestisse massivement dans le système d'éducation.
AGE2014.11.21
- 7 Le MÉDIAS s'oppose à toute tentative de faire entrer des

entreprises privées à l'intérieure des institutions scolaires.

CHAPITRE II : MOUVEMENT SOCIAL

SECTION 3 : LUTTES POPULAIRES

- 8 Le MÉDIAS reconnaît la nécessité des luttes sociales afin d'améliorer le niveau de vie, de réhabiliter la justice et d'encourager l'émancipation de chacun et chacune au sein des sociétés, puisque c'est là l'un des rares moyens de pression que possède les populations envers les gouvernements, et, qu'en ce sens :

Le MÉDIAS reconnaît la nécessité de la grève sociale au sein de notre société, et qu'elle considère que les grèves étudiantes en constituent une étape ;

Le MÉDIAS prône la dissidence si celle-ci défend des idéaux visant à améliorer le bien commun ;

Le MÉDIAS prône une participation officiellement à la journée de la grève sociale, tous les 1er Mai, par l'organisation d'une activité cinématographique.

- 9 Le MÉDIAS se porte solidaire des luttes d'autodétermination.

SECTION 4 : LUTTES AUTOCHTONES

- 10 Le MÉDIAS soutien les luttes autochtones actuelles, dont *Idle no more*.
- 11 Le MÉDIAS critique le fait de limiter les luttes autochtones aux questions environnementales et dénonce la négation des réalités autochtones ainsi que les politiques d'indifférence qui minimisent systématiquement toutes les revendications autochtones. **AGE-2014.11.21**
- 12 Le MÉDIAS dénonce le racisme et le folklorisme encouragé par les médias envers les communautés autochtones. **AGE2014.11.21**

- 10** Le MÉDIAS prône une plus grande transmission des œuvres culturelles autochtones. **AG-2019.10.14**
- 11** Le MÉDIAS réitère son soutien envers les luttes autochtones actuelles. **AG-2019.10.14**
- 12** Le MÉDIAS revendique un meilleur accès à l'eau potable pour toutes les communautés autochtones. **AG-2019.10.14**
- 13** Le MÉDIAS reconnaît qu'il est sur un territoire autochtone non cédé. Le MÉDIAS reconnaît la nation Kanien'kehá : ka comme gardienne des terres et des eaux sur lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui. Tiohtiá:ke/Montréal est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident. C'est dans le respect des liens avec le passé, le présent et l'avenir que le MÉDIAS reconnaît les relations continues entre les Peuples autochtones et autres personnes de la communauté montréalaise. **AG-2019.10.14**
- 14** Le MÉDIAS prône la mise en place d'aide pour les étudiant. e. s autochtones qui veulent lutter contre le racisme ou bien défendre leur culture et leur histoire en employant le cinéma, la scénarisation ou le jeu vidéo. **AG-2019.10.14**

SECTION 5 : FÉMINISME

- 13** Le MÉDIAS revendique l'égalité entre tous les êtres humains, sans discrimination.
- 14** Le MÉDIAS prône l'équité salariale. **AGE-2014.11.21**
- 15** Le MÉDIAS se positionne pour la liberté, l'accessibilité et la gratuité de l'ensemble des moyens de contraception. **AGE2014.11.21**

- 16 Le MÉDIAS s'oppose à toute forme de promotion d'un idéal féminin et masculin standardisé, dont celui modelé par le marché capitaliste et patriarcal. **AGE-2014.11.21**
- 17 Le MÉDIAS s'oppose à tout concept relié à la femme-objet menant entre autres à la marchandisation du corps des femmes et à leurs objectivations dans les médias. **AGE2014.11.21**
- 18 Le MÉDIAS s'engage à envoyer à ses membres un guide regroupant les adresses de groupes offrant du soutien aux victimes d'agressions sexuelles. **AGE-2014.11.21**
- 19 Le MÉDIAS invite ses membres à participer aux actions de commémoration concernant le féminicide de l'École Polytechnique. **AGE-2014.11.21**
- 20 Le MÉDIAS se positionne pour l'avortement libre, gratuit et accessible. **AGE-2014.11.21**
- 21 Le MÉDIAS condamne toutes violences sexuelles physiques et psychologiques et tous rapports sexuels non consentants. **AGE-2014.11.21**

SECTION 6 : GRÈVE ÉTUDIANTE

- 22 Le MÉDIAS est solidaire avec tout mouvement étudiant et s'engage à travailler conjointement avec les diverses associations étudiantes, qu'elles soient nationales ou internationales, qui défendent les mêmes valeurs et mêmes mandats que le MÉDIAS.
- 23 Le MÉDIAS appuie et recommande toute forme de collaboration entre les associations nationales
- 24 Le MÉDIAS, lors des grèves, se porte en aide aux autres associations étudiantes, sans toutefois que cette coopération aille à l'encontre des principes de souveraineté des diverses associations étudiantes.
- 25 Le MÉDIAS appuie le projet d'une grève étudiante mondiale.

- 26 Le MÉDIAS s'oppose à l'encadrement du droit de grève des étudiants
- 27 Le MÉDIAS se positionne en faveur de toute grève de tout syndicat de travailleurs et travailleuses du Québec dans le cadre de mesures contre l'austérité. **AGO-2015.02.24**
- 28 Le MÉDIAS s'engage à convoquer une assemblée générale extraordinaire de grève si l'un des syndicats de travailleurs et travailleuses de l'Université de Montréal déclarait une grève dans le cadre de mesures contre l'austérité. **AGO-2015.02.24**
- 29 Le MÉDIAS condamne l'utilisation d'injonctions pour forcer le retour en classe. **AGG-2015.04.10.**
- 30 Le MÉDIAS s'engage à tenir un vote de grève si une seule session ou un seul cours est annulé sans l'assentiment des étudiantes et étudiants concerné(e)s, et ce, dans n'importe quel établissement scolaire ;

Le MÉDIAS appelle à ce que toutes les associations étudiantes du Québec prennent le même engagement ;

Que cet engagement soit appelé, à la suggestion de l'AECSAUM, « T'en coules un, on plonge » ;

Que ce mandat soit appliqué si au moins dix associations de l'Université de Montréal ou au moins un bassin de 10 000 membres réparti-e-s dans différentes associations au Québec ont un mandat semblable ;

Que cet engagement soit appliqué dans tous les mouvements de grève étudiante futurs. **AGG-2015.04.17.**

SECTION 7 : LUTES ENVIRONNEMENTALES

- 31 Le MÉDIAS prône l'installation de bacs de composts à l'Université de Montréal. **AGA-2013.10.09**

- 32** Le MÉDIAS estime que toute lutte environnementale doit inclure une analyse critique du système capitaliste dans une perspective écologiste. **AGE-2014.11.21**
- 33** Le MÉDIAS prône la mise en place d'alternatives à la croissance capitaliste garantissant le bien-être collectif, dans une optique de préservation de l'environnement. **AGE2014.11.21**
- 34** Le MÉDIAS s'oppose à toute consommation abusive des ressources naturelles dans une perspective de maintien de la biodiversité et de préservation des écosystèmes. **AGE2014.11.21**
- 35** Le MÉDIAS prône la gratuité du transport en commun. **AGE2014.11.21**
- 36** Le MÉDIAS s'oppose au financement des services publics par la dilapidation des ressources naturelles. **AGE-2014.11.21**
- 37** Le MÉDIAS prône la protection des animaux. **AGE-2014.11.21**
- 38** Le MÉDIAS s'oppose à tout projet actuel ou futur d'Oléoduc que ce soit GNL Québec ou Énergie Est. **AG-2019.10.14**
- 39** Le MÉDIAS soutient les luttes environnementales étudiantes actuelles avec des mouvements tels que La Planète s'invite à l'Université. **AG-2019.10.14**
- 40** Le MÉDIAS prône un désinvestissement dans les énergies fossiles de l'Université de Montréal en vue de réinvestir dans des énergies vertes. **AG-2019.10.14**
- 41** Le MÉDIAS prône des mesures concrètes pour la réduction de déchets sur le campus. **AG-2019.10.14**

SECTION 8 : LOGEMENTS SOCIAUX

- 38** Le MÉDIAS appuie tout squat et toutes luttes œuvrant dans ce domaine ayant pour but la réappropriation du logement, la lutte à l'itinérance, la lutte à la pénurie de logements et la lutte à la gentrification. **AGE-2014.11.21**
- 39** Le MÉDIAS appuie tous projets de logements sociaux et étudiants ainsi que les coopératives d'habitation. à but non lucratif. **AGE-2014.11.21**

CHAPITRE III : PRINCIPES DÉMOCRATIQUES

SECTION 9 : PRINCIPES INSTITUTIONNELS

- 40** Le MÉDIAS prône une politique de transparence dans l'organisation et le déroulement des fédérations, organismes et facultés desquelles elle découle.
- 41** Le MÉDIAS affirme et conserve son autonomie face aux organisations politiques, notamment les partis politiques et l'État, au niveau du discours et de l'organisation.
- 42** Le MÉDIAS s'engage à mettre tout en place pour que la prise de parole soit facilitée parmi tous ses membres. Qu'à titre indicatif, elle procède à l'élaboration ponctuelle de statistiques qui témoigneront de la répartition des prises de paroles (par genre, par cycle, etc.).
- 43** Le MÉDIAS s'engage à féminiser tous les termes qui seront utilisés à travers les documents officiels
- 44** Le MÉDIAS s'engage, lors de l'élection du nouveau comité exécutif, à favoriser la mixité des genres en son sein.

SECTION 10 : DIVERSITÉ DES TACTIQUES

- 45** Le MÉDIAS refuse de se prononcer sur les actes de vandalisme perpétrés par tout groupe étudiant ayant choisi cette méthode de pression auprès de gouvernements, et ce, pour tout le temps de la grève

- 46** Le MÉDIAS se dissocie de toute action non organisée par elle — même, mais qu'elle ne dénonce pas les actions, quelles qu'elles soient, organisées par d'autres groupes ou individus. Le MÉDIAS défend toutefois la pertinence des actions de désobéissance civile dans le cadre actuel de la lutte contre la hausse des frais de scolarité. Le MÉDIAS dénonce publiquement le mésusage de la notion de violence dans le discours public.
- 47** Le MÉDIAS ne condamne pas les actions de perturbation économique et qu'elle favorise la diversité des tactiques, tant que celle-ci n'entraîne pas d'agression physique de la part des manifestants-manifestantes.

SECTION 11 : DÉSOBÉISSANCE CIVILE

- 48** Le MÉDIAS refuse de se prononcer sur les actes de vandalisme perpétrés par tout groupe étudiant ayant choisi cette méthode de pression auprès de gouvernements, et ce, pour tout le temps de la grève
- 49** Le MÉDIAS se dissocie de toute action non organisée par elle — même, mais ne dénonce pas les actions, quelles qu'elles soient, organisées par d'autres groupes ou individus. Le MÉDIAS défend toutefois la pertinence des actions de désobéissance civile dans le cadre actuel de la lutte contre la hausse des frais de scolarité. Le MÉDIAS dénonce publiquement le mésusage de la notion de violence dans le discours public.
- 50** Le MÉDIAS ne condamne pas les actions de perturbation économique et elle favorise la diversité des tactiques, tant que celle-ci n'entraîne pas d'agression physique de la part des manifestants-manifestantes.

CHAPITRE IV : RÉPRESSION POLITIQUE

- 51** Le MÉDIAS s'oppose à toute forme de répression déployée par l'État ou ses institutions, qu'il s'agisse d'intimidation ou de

l'usage de la force par tout corps de métier civil, qu'il relève de la sphère publique ou privée.

- 52** Le MÉDIAS invite ses membres à participer aux actions de contestation publique visant à dénoncer la répression déployée par l'État ou ses institutions. **AGO-2013.03.27**
- 53** Le MÉDIAS soutient les arrêté-e-s du G20. **AGA-2013.10.09**
- 54** Le MÉDIAS s'oppose à toute forme de profilage politique dans les universités ainsi que toutes actions à caractère répressif qui pourrait en découler, par exemple des expulsions. **AGE-2015.03.31**
- 55** Le MÉDIAS condamne les expulsions politiques à l'UQAM ainsi que les injonctions visant à nier le droit de grève et, advenant le cas, dans tout autre cégep ou université. **AGG-2015.04.10.**
- 56** Le MÉDIAS exige de l'administration de l'UQAM qu'elle se rétracte sur la question des expulsions politiques et réintègre immédiatement et sans condition les étudiantes et étudiants menacé. e. s par celles-ci ; et invite les syndicats de l'Université de Montréal à en faire de même. **AGG-2015.04.10.**
- 57** Le MÉDIAS invite fortement les professeur-e-s du Département ainsi que de toute l'Université à dénoncer publiquement les expulsions politiques et les injonctions à l'UQAM. **AGG2015.04.10.**
- 58** Le MÉDIAS condamne toutes interventions policières à caractère répressif au sein de tout établissement scolaire, et ce, même si elles sont faites de manière très respectueuse. **AGG-2015.04.10.**

CHAPITRE V : MÉDIAS

- 59** Le MÉDIAS rappelle que les médias ont pour mission de donner une information qui soit la plus objective possible de l'actualité et non d'être des vecteurs de propagande, et, qu'en ce sens :

Le MÉDIAS se prononce contre les empires médiatiques.

Le MÉDIAS dénonce l'utilisation de montage idéologique dans les médias.

Le MÉDIAS condamne l'instrumentalisation des médias par les puissances politiques et économiques dans le cadre des luttes sociales.

Le MÉDIAS souligne l'importance de la mise en place de médias indépendants.

Le MÉDIAS s'oppose la présence des médias de masse dans les divers congrès ou conseils où elle siège.

CHAPITRE VI : ASSOCIATIONS

SECTION 12 : FAÉCUM

60 Le MÉDIAS exige du bureau exécutif de la FAECUM qu'il soit placé avec les délégations et non en avant d'elles lors des conseils ou toute autre instance officielle.

61 Le MÉDIAS prône l'adhésion de la FAÉCUM à la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

62 Le MÉDIAS se positionne contre l'ingérence du Bureau Exécutif de la FAÉCUM dans le processus d'élection de ses membres exécutifs conformément au principe de transparence qu'il tient à défendre ;

Le MÉDIAS adopte la même position face à toute association, nationale ou locale, dont il est membre. **AGE2015.03.31**

63 Le MÉDIAS réitère son désir de rendre égalitaires les séances de congrès et de conseils centraux de la FAÉCUM par le positionnement du BE au sein de l'auditoire plutôt que sur la scène, face aux délégations. **AGE-2015.03.31**

- 64 Le MÉDIAS prône que lors d'un huis clos, les mêmes règlements s'appliquent à toutes les personnes présentes, incluant le BE et la présidence. **AGE-2015.03.31**

SECTION 13 : SÉSUM

- 65 Le MÉDIAS prône l'adhésion du SÉSUM (Syndicat des Étudiante-s Salarié-e-s de l'Université de Montréal) à l'assemblée universitaire. **AGO-2015.02.24**

CHAPITRE VII : ÉCONOMIE

- 67 Le MÉDIAS condamne toute attaque de l'élite économique qui aurait pour objectif de liquider les mesures sociales conquises par des luttes populaires.
- 68 Le MÉDIAS condamne la nécessité et les méthodes qu'ont les oligarchies économiques d'acquérir des services sociaux et publics.

CHAPITRE VIII : AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

SECTION 14 : AFFAIRES PROVINCIALES

- 69 Le MÉDIAS se prononce en faveur de la valorisation de la culture et du financement soutenu par les deux paliers gouvernementaux et dénonce la discrimination des entreprises culturelles. Le MÉDIAS ne considère pas les entreprises culturelles comme étant élitiste ou inutile dans l'espace public, mais qu'au contraire elles contribuent à l'enrichissement collectif.
- 70 Le MÉDIAS se positionne contre la loi 3 et considère qu'il s'agit d'une attaque contre les syndicats. **AGE-2014.11.21**
- 71 Le MÉDIAS se positionne contre la loi 10 et la refonte du système de santé vers un idéal de privatisation. **AGE2014.11.21**
- 72 Le MÉDIAS se positionne contre la réingénierie de l'État et des mesures antisociales qui en découlent. **AGE-2014.11.21**

- 73 Le MÉDIAS se positionne en faveur de l'accessibilité universelle des garderies, indépendamment de la classe, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, la nationalité ou le statut légal et le revenu, par exemple au travers d'une gratuité ou à un prix fixe, de 0 à 7 \$. **AGE-2014.11.21**
- 74 Le MÉDIAS se positionne en faveur d'un revenu minimum garanti pour toute personne résidant sur le territoire québécois sans égard pour la classe, le sexe, l'orientation sexuelle, la nationalité ou le statut légal. **AGE-2014.11.21**
- 75 Le MÉDIAS s'oppose à toutes modifications sur le Programme de l'Expérience Québécoise. (PEQ) **AG-2019.10.14**
- 76 Le MÉDIAS prône une plus grande consultation des milieux étudiants lors de la modification d'une loi sur l'éducation. **AG-2019.10.14**
- 77 Le MÉDIAS supporte les luttes pour les droits des étudiant.e.s étranger.ère.s avec des mouvements tels que le Collectif Étudiant.e.s et Travailleur.se.s Internationaux du Québec. **AG-2019.10.14**

SECTION 15 : FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

- 75 Le MÉDIAS s'oppose à toute mesure d'austérité.
- 76 Le MÉDIAS revendique un financement adéquat des services publics et des programmes sociaux dans une perspective de lutte contre la privatisation et la marchandisation du bien commun.
- 77 Le MÉDIAS prône la mise en place de mesures fiscales progressistes telles qu'une taxe sur le capital des entreprises et la création de nouveaux paliers d'imposition.
- 78 Le MÉDIAS exige du gouvernement québécois qu'il réinvestisse massivement dans l'ensemble des programmes sociaux. **AGE-2014.11.21**
- 79 Le MÉDIAS prône une imposition sur les plateformes numériques de *streaming* par abonnement comme Netflix ou Spotify. **AG-2019.10.14**

CHAPITRE IX : AFFAIRES UNIVERSITAIRES

SECTION 16 : GESTION ET ADMINISTRATION

- 80 Le MÉDIAS dénonce la mauvaise gestion de l'Université de Montréal dans le système informatique Synchro et que la FAÉCUM adopte ce mandat. **AGA-2013.10.09**
- 81 Le MÉDIAS est en faveur de la démission du recteur Guy Breton et des autres membres du conseil d'administration de l'Université de Montréal, sans indemnité de départ ; et que la FAÉCUM propose des actions concrètes à cet effet. **AGA2013.10.09**
- 82 Le MÉDIAS s'oppose aux fusions départementales à l'Université de Montréal. **AGO-2015.02.24**
- 83
- 84 Le MÉDIAS prône une meilleure accessibilité pour les bourses des parents-étudiant.e.s de l'université de Montréal. **AG-2019.10.14**
- 85 Le MÉDIAS prône un plus grand nombre de bourses pour les parents-étudiant.e.s de l'Université de Montréal. **AG-2019.10.14**

SECTION 17 : DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE

Sous-Section 1 : Gestion immobilière

Considérant que l'administration de l'Université de Montréal fait face à trois recours juridiques concernant la vente du bâtiment situé au 1420 boulevard Mont-Royal,

Considérant que cette même administration persiste à vouloir se départir dudit bâtiment, malgré un engagement moral à l'égard de la Congrégation des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie de préserver la vocation institutionnelle et éducative du bâtiment, malgré la privatisation du flanc nord du Mont-Royal que cette transaction occasionnerait, et malgré le fait que cette transaction ne cadre pas avec

l'esprit des lois et règlements régissant la vente de bâtiments des organismes publics,

Considérant que l'intégrité de l'administration actuelle en matière de gestion immobilière est entachée par la persistance que l'Université a démontrée avec la promesse de vente de l'entreprise Groupe F. Catania.

Considérant que l'activité immobilière de l'administration actuelle s'apparente, dans le dossier du Pavillon 1420 Mont-Royal, à celle d'un spéculateur immobilier,

- 86** Le MÉDIAS soutient le Rassemblement citoyen pour la sauvegarde du Pavillon 1420 Mont-Royal.
- 87** Le MÉDIAS reconnaît que la vente du Pavillon 1420 Mont-Royal va à l'encontre d'une gestion rigoureuse du parc immobilier de l'Université de Montréal.
- 88** Le MÉDIAS souhaite que, dorénavant, toute transaction immobilière faite au sein de l'Université de Montréal fasse l'objet d'une surveillance rigoureuse et accrue, de la part du gouvernement du Québec via le ministère de l'enseignement supérieur et que toute transaction de ce type soit avalisé par ce ministère.

Sous-section 2 : Occupation du Pavillon 1420 Mont-Royal

Considérant que l'Université de Montréal a un besoin urgent d'espaces pour relocaliser prioritairement les départements de géographie, d'orthophonie et audiologie, de réadaptation, sciences biologiques, l'ESPUM ainsi que différents organes administratifs,

Considérant que certaines de ces unités sont en ce moment localisées dans des locaux loués appartenant à la CSDM ainsi qu'à la compagnie immobilière ROSDEV et que la location de ces espaces implique des coûts considérables,

Considérant que le Pavillon 1420 Mont-Royal ne fait actuellement l'objet d'aucune promesse de vente,

- 89** Le MÉDIAS prône que les locaux disponibles au Pavillon 1420 Mont-Royal soient occupés le plus rapidement possible, par des unités qui pourraient y emménager dès maintenant (ex. : ESPUM, etc.).
- 90** Le MÉDIAS prône que tout contrat de location se fasse dans l'esprit des lois et règlements régissant la gestion immobilière des organismes publics

Sous-section 3 : Plan de développement immobilier

Considérant que dans la phase 3 du plan directeur actuel (disponible sur le site internet <http://www.plandirecteur.umontreal.ca>), la faculté de musique et la salle Claude Champagne ne figurent plus dans le complexe immobilier de l'Université de Montréal,

Considérant que le plan directeur des espaces de l'Université de Montréal dans son état actuel laisse peu de place à un développement intégré du campus de la Montagne et qu'il favorise une dispersion sur un autre site (garde triage d'Outremont),

Considérant qu'à aucun moment l'administration n'a sollicité de façon transparente les compétences au sein de son personnel enseignant en ce qui a trait à l'aménagement, l'urbanisme, le développement durable, l'architecture ou le design de ses projets immobiliers à venir,

Considérant que l'administration s'entête à promouvoir un projet immobilier centrifuge irréaliste par son ampleur et les coûts associés (Gare de triage d'Outremont), qui va à l'encontre du mode de vie étudiante, à l'encontre des intérêts de la communauté universitaire (dédoublage de services, déplacements incessants de cohortes étudiantes, densité accrue de la circulation véhiculaire, etc.) et qui n'a de durable que l'endettement que provoquera sa réalisation

- 91** Le MÉDIAS met en doute l'aptitude de l'administration actuelle à réaliser un plan de développement immobilier viable,
- 92** Le MÉDIAS s'oppose au projet de la Gare de triage d'Outremont sous sa forme actuelle.

- 93 Le MÉDIAS considère que seul un plan de développement immobilier à caractère centripète, axé sur le campus de la Montagne, peut permettre de concrétiser une vision écologique, réaliste et consensuelle du campus de l'Université de Montréal.

Sous-Section 4 : Autres

- 94 Le MÉDIAS prône la création de salles de siestes et de relaxation sur le campus de l'Université de Montréal. **AG-2019.10.14**
- 95 Le MÉDIAS soutient le regroupement « Communauté Bien-Être » **AG-2019.10.14**

CHAPITRE X : AUTRES

- 96 Le MÉDIAS dénonce l'attitude de l'administration de l'Université envers le Café anthropologie, et démontre son soutien envers le café étudiant dans sa lutte pour la préservation de ses locaux au 3e étage du pavillon Lionel-Groulx. **AGE-2015.03.31**
- 97 Le MÉDIAS appelle ses membres à se mobiliser et à venir en aide aux étudiant-e-s en anthropologie advenant une action, une occupation ou une manifestation allant en ce sens. **AGE2015.03.31**
- 98 Le MÉDIAS soutienne le café anthropologie dans sa lutte contre la réappropriation de son local par l'Université de Montréal notamment en diffusant sa pétition. **AGE-2015.03.31**
- 99 Que le MÉDIAS s'engage à envoyer son cahier de positions politiques à Philippe Couillard, à la haute direction de l'Université de Montréal et à la FAÉCUM
- Que les membres du MÉDIAS soient tenues au courant les résultats de cette démarche. **AGE-2014.11.21**